

ARRIVÉ le

- 2 JUL. 2013

Sous-Préfecture de Vouziers 2013/30

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

Paraphe: 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2013/23

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14 (dont pouvoir : 0)

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du treize mai deux mille treize

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum (art. L.2121.17 du CGCT)

Date de la convocation : 17 juin 2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE

TARIFS 2013 – BILLETTERIE

Vu la délibération n°2010/30 du Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2012/47 du Bureau du 24 septembre 2012 fixant les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de préciser la délibération n°DB2012/47 s'agissant des ventes dans le cadre des achats groupés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **ABROGE** la délibération n°DB2012/47 du Bureau du 12 septembre 2012, caduque à partir du 1^{er} juillet 2013,

- **FIXE**, conformément à l'annexe de la présente délibération, les tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2013, de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte

- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables à toute réservation dès lors qu'elle concernera l'année 2013, et **AUTORISE** le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,

- **AUTORISE** le Président à signer des conventions avec des partenaires, dans la mesure où ces partenariats convergent avec les cibles visées par le site touristique. Les conditions tarifaires qui pourront être offertes sont les suivantes :

- Une place offerte pour une place achetée
- Les adultes paient le tarif enfant

- **CHARGE** le Président de l'application de ces tarifs

- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables tant qu'ils ne seront pas abrogés par une délibération ultérieure».

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET



ARRIVÉ le

- 2 JUL. 2013

Sous-Préfecture de Vouziers

2012/31

Paraphe :

ANNEXE A LA DELIBERATION N° DC2013/23 du 24/06/2013

TARIFS BILLETTERIE DU PAD – 2013

Tarifs d'entrée			
Entrée payante pour l'accès à l'ensemble du site, extérieurs compris (incluant visite de l'exposition permanente, de mission chercheur, accès à la salle de projection, au parcours de filets suspendus, au parc à loups, musée de l'outil, ferme pédagogique et toute autre activités extérieure).			
Intitulé du billet	Tarifs individuels		Conditions
Chouette	Tarif plein adulte	10,50	Adulte
Chauve-souris	Tarif plein enfant (3 – 11 ans)	8,00	Enfant de 3 à 11 ans
Loup	Tarif plein enfant (12 - 17 ans)	9,50	Enfant de 12 à 17 ans
Tarifs réduits - groupe (à partir de 12 personnes)			
Loir	Tarif réduit adulte	9,00	Adulte selon liste des réductions + groupe adulte
Lérot	Tarif réduit groupe enfants	9,50	Groupe enfants + animation
Luciole	Tarif réduit enfant	7,00	Enfant selon liste des réductions + groupe enfant
Gratuités (sur présentation d'un justificatif)			
Grenouille	Enfants de moins de trois ans ; enseignants en activité ; Responsables de centre de loisirs ; responsables de comité d'entreprise ; professionnels du tourisme ; journalistes ; élus et personnel de la 2C2A ; chauffeurs de bus accompagnant un groupe en visite ; accompagnateur des établissements scolaire ou spécialisés ; centres de loisirs et personnes handicapées dépendantes (selon législation en vigueur) ; détenteur d'un billet de faveur ; détenteur d'un Pass 2C2A ; visiteurs adressés par l'association Culture du Cœur dans le cadre d'un partenariat annuel		
Tarifs Pass (validité sur une année complète de 12 mois à compter de l'achat du pass)			
PASS 2C2A	Pass annuel adulte	21,00	
	Pass annuel enfant (3-11)	16,00	
	Pass annuel enfant (12-17)	20,00	
	Pass annuel adulte handicapé – tarif réduit	16,00	
	Pass annuel enfant handicapé – tarif réduit	12,00	
	Pass annuel famille	74,00	
Animanuits			
Animanuit	Nuit de la chouette, nuit de la chauve souris	Gratuit	Adulte – animation nocturne
		Gratuit	Enfant de moins de 18 ans accompagné par un adulte payant

	Nuit du loup (plus de 7 ans)	10,00	Adulte (plus de 7 ans) – animation nocturne
--	------------------------------	-------	---

	Autres sorties nocturnes	5,00	
--	--------------------------	------	--

Tarif animation			
	Animation groupe enfant	6,00	Animation réalisée en interne
	Forfait visite guidée	45,00	Visite guidée de l'exposition pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)
	Animations naturalistes	15,00	
	Animations à caractère scientifique	30,00	
	Matériel pour animation extérieure	1€ / personne	
	Coût transport animation extérieure (hors territoire 2C2A)	0,5 € / km	

Liste des réductions (sur présentation d'un justificatif) :

Tarif réduit pour les plus de 60 ans, les étudiants, les handicapés, les chômeurs et RMIstes, les familles nombreuses (dans la limite de 2 adultes et à partir de 3 enfants), les détenteurs d'un pass touristique des Ardennes validé, les détenteurs d'un coupon promotionnel, les détenteurs d'une carte d'adhérent « Nature et Découvertes ».

Achats groupés : *Validité d'un an à compter de la date d'envoi des billets d'entrée*

10 % de billets gratuits à partir de 40 billets

20 % de billets gratuits à partir de 60 billets

Remise :

50 % de réduction sur la deuxième entrée sur présentation d'un coupon de réduction

Location de la salle à la ½ journée

Salle de restaurant et de la cuisine : 150 €

Salle de projection et matériel : 200 €